



POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA

N° 161/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 septembre 2026
Date d'affichage
Date de séance 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi dix-huit septembre à huit heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Étaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	28
Procurations	7
Votants	35
Pour	33
Contre	0
Abstention	2

OBIET :

Portant désignation des représentants du comité de gestion des zones de pêche réglementée (ZPR) de la commune de Punaauia.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

A été déposé
à la Subdivision
Administrative

le..... 24 SEP. 2026.....

et a été publié, affiché ou
notifié

29 SEP. 2026

Le Maire,

S. LISSANT

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Jean-Pierre CHING		X	Tania MANEA-LYAU	Pour
Cathy PUCHON	X			Pour
Georges DOOM		X	Ramona PIRITUA	Pour
Rauhere BOURBE	X			Pour
Aldo TIRAO	X			Pour
Tania MANEA-LYAU	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Teva BERNADINO		X	Danilo TUAHIVAATETONOHITI	Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
André TEAHU	X			Pour
Ramona PIRITUA	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Patricia TERIIITERAAHAUMEA	X			Pour
Léopold HORLEY	X			Pour
Jean-Claude FORTEZ	X			Pour
Carmen BOUGUES épouse PAHIO	X			Pour
Marie-Rose TEURU		X	Marguerite JURD	Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD		X	Yann LEU	Pour
Karyn VII	X			Pour
Mata GANAHOA		X	Simplicio LISSANT	Pour
Muriel DAUPHIN		X	Laila TINORUA	Pour
Tetaria MATAIO	X			Pour
Laila TINORUA	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI	X			Pour
Moetini MOUTAME	X			Pour
Danilo TUAHIVAATETONOHITI	X			Pour
Nuihau LAUREY	X			Pour
Tiare PATER - POTHIER épouse BONARDI	X			Pour
Teanui VOIRIN	X			Pour
Vetea-i-te-rai ARAIPU	X			Abstention
Tureremataura JORDAN	X			Abstention

Formant l'unanimité des suffrages exprimés.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21, L2121-29, L2221-33, L2573-5 ;
- **VU** l'arrêté n°208 CM du 29 février 2016, règlementant la pêche sur l'espace maritime au droit de la commune de Punaauia ;
- **VU** l'arrêté n°2403/CM du 17 novembre 2022, portant modification de l'arrêté n°208/CM du 29 février 2016 règlementant la pêche sur l'espace maritime au droit de la commune de Punaauia ;
- **VU** l'arrêté n°2392 CM du 1^{er} décembre 2025 portant modification de l'arrêté n°208 CM du 29 février 2016 modifié règlementant la pêche sur l'espace maritime au droit de la commune de Punaauia ;
- **VU** l'avis favorable de la commission amélioration du cadre de vie réunie le 31 août 2026 ;
- Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 18 septembre 2026 ;

ADOpte

Article 1 – Les membres titulaires du comité de gestion des zones de pêche réglementées sont désignés comme suit :

➤ **Trois conseillers municipaux :**

- Mme Rauhere BOURBE, 4^{ème} adjointe au Maire en charge du développement économique ;
- M. Aldo TIRAO, 5^{ème} adjoint au Maire en charge du développement urbain ;
- M. Yann LEU, 7^{ème} adjoint au Maire en charge de la sécurité des biens, des personnes et la prévention de la délinquance.

➤ **Six représentants des pêcheurs :**

- Deux représentants des pêcheurs de la zone Tata'a ;
- Deux représentants des pêcheurs de la zone Nu'uroa ;
- Deux représentants des pêcheurs de la zone Atehi.

➤ **Un représentant du secteur du tourisme**

- Dive n Sea, représenté par le gérant de la société.

➤ **Un représentant du secteur de l'éducation :**

- Ecole 2+2=4, représentée par son directeur.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

➤ **Un représentant des associations de protection de l'environnement :**

- Association Tamari'i no te moana, représentée par son Président.

Article 2 – Les membres suppléants du comité de gestion des zones de pêche réglementées sont désignés comme suit :

➤ **Trois conseillers municipaux :**

- M. Léopold HORLEY, conseiller municipal
- Mme Patricia TERIIITERAAHAUMEA, conseillère municipale
- M. Moetini MOUTAME, conseiller municipal

➤ **Six représentants des pêcheurs :**

- Deux représentants des pêcheurs de la zone Tata'a
- Deux représentants des pêcheurs de la zone Nu'uroa
- Deux représentants des pêcheurs de la zone Atehi

➤ **Un représentant du secteur du tourisme :**

- Syndicat des clubs de plongée de Polynésie française, représenté par son Président

➤ **Un représentant du secteur de l'éducation :**

- Collège de Punaauia, représenté par son directeur.

➤ **Un représentant des associations de protection de l'environnement :**

- Association Ia Vaima O Atehi, représentée par son Président.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 18 septembre 2026,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le Maire,



Signature
Simplicio LISSANT *u*